



RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00651

Numéro SIREN : 515 217 214

Nom ou dénomination : LA BAGUETTE MAGIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2017 sous le numéro de dépôt 791

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL LA BAGUETTE MAGIQUE										Néant ☐																																																																														
Adresse de l'entreprise 509 rue Henri DURRE 59230 ST AMAND LES EAUX																																																																																								
Numéro SIRET* 5 1 5 2 1 7 2 1 4 0 0 0 1 1																																																																																								
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12										Durée de l'exercice précédent* 12																																																																														
Exercice N clos le 31/12/2014																																																																																								
ACTIF																																																																																								
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th>Brut 1</th> <th>Amortissements-Provisions 2</th> <th>Net 3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">ACTIF IMMOBILISÉ</td> <td>Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*</td> <td>010</td> <td>012</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>014</td> <td>016</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Immobilisations corporelles*</td> <td>028</td> <td>20 715</td> <td>030 14 030 6 685</td> </tr> <tr> <td>Immobilisations financières* (1)</td> <td>040</td> <td>1 200</td> <td>042 1 200</td> </tr> <tr> <td>Total I (5)</td> <td>044</td> <td>21 915</td> <td>048 14 030 7 885</td> </tr> <tr> <td rowspan="10">ACTIF CIRCULANT</td> <td>STOCKS</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Matières premières, approvisionnements, en cours de production*</td> <td>050</td> <td>052</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Marchandises *</td> <td>060</td> <td>062</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Avances et acomptes versés sur commandes</td> <td>064</td> <td>066</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)</td> <td>068</td> <td>070</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>072</td> <td>41 723</td> <td>074 41 723</td> </tr> <tr> <td>Valeurs mobilières de placement</td> <td>080</td> <td>082</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Disponibilités</td> <td>084</td> <td>1 153</td> <td>086 1 153</td> </tr> <tr> <td>Charges constatées d'avance *</td> <td>092</td> <td>094</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total II</td> <td>096</td> <td>42 877</td> <td>098 42 877</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total général (I + II)</td> <td>110</td> <td>64 792</td> <td>112 14 030 50 762</td> </tr> </tbody> </table>														Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*	010	012			014	016		Immobilisations corporelles*	028	20 715	030 14 030 6 685	Immobilisations financières* (1)	040	1 200	042 1 200	Total I (5)	044	21 915	048 14 030 7 885	ACTIF CIRCULANT	STOCKS				Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		Marchandises *	060	062		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	070			072	41 723	074 41 723	Valeurs mobilières de placement	080	082		Disponibilités	084	1 153	086 1 153	Charges constatées d'avance *	092	094		Total II	096	42 877	098 42 877	Total général (I + II)		110	64 792	112 14 030 50 762					
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3																																																																																				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*	010	012																																																																																					
		014	016																																																																																					
	Immobilisations corporelles*	028	20 715	030 14 030 6 685																																																																																				
	Immobilisations financières* (1)	040	1 200	042 1 200																																																																																				
	Total I (5)	044	21 915	048 14 030 7 885																																																																																				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS																																																																																							
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052																																																																																					
	Marchandises *	060	062																																																																																					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066																																																																																					
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	070																																																																																					
		072	41 723	074 41 723																																																																																				
	Valeurs mobilières de placement	080	082																																																																																					
	Disponibilités	084	1 153	086 1 153																																																																																				
	Charges constatées d'avance *	092	094																																																																																					
	Total II	096	42 877	098 42 877																																																																																				
Total général (I + II)		110	64 792	112 14 030 50 762																																																																																				
PASSIF																																																																																								
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2"></th> <th>Exercice N NET</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="10">CAPITAUX PROPRES</td> <td>Capital social ou individuel*</td> <td>120</td> <td></td> <td>17 000</td> </tr> <tr> <td>Écarts de réévaluation</td> <td>124</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réserve légale</td> <td>126</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réserves réglementées*</td> <td>130</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)</td> <td>131</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Report à nouveau</td> <td>134</td> <td>(75 309)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Résultat de l'exercice</td> <td>136</td> <td>(9 208)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Provisions réglementées</td> <td>140</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total I</td> <td>142</td> <td>(67 518)</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Provisions pour risques et charges</td> <td>Total II</td> <td>154</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="6">DETTES (4)</td> <td>Emprunts et dettes assimilées</td> <td>156</td> <td>8 155</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</td> <td>164</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Fournisseurs et comptes rattachés*</td> <td>166</td> <td>10 645</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)</td> <td>169</td> <td>90 365</td> <td>172 99 480</td> </tr> <tr> <td>Produits constatés d'avance</td> <td>174</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total III</td> <td>176</td> <td>118 280</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total général (I + II + III)</td> <td>180</td> <td>50 762</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>																Exercice N NET	CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		17 000	Écarts de réévaluation	124			Réserve légale	126			Réserves réglementées*	130			Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131			Report à nouveau	134	(75 309)		Résultat de l'exercice	136	(9 208)		Provisions réglementées	140			Total I	142	(67 518)		Provisions pour risques et charges		Total II	154		DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	8 155		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			Fournisseurs et comptes rattachés*	166	10 645		Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169	90 365	172 99 480	Produits constatés d'avance	174			Total III	176	118 280		Total général (I + II + III)		180	50 762	
				Exercice N NET																																																																																				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		17 000																																																																																				
	Écarts de réévaluation	124																																																																																						
	Réserve légale	126																																																																																						
	Réserves réglementées*	130																																																																																						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131																																																																																						
	Report à nouveau	134	(75 309)																																																																																					
	Résultat de l'exercice	136	(9 208)																																																																																					
	Provisions réglementées	140																																																																																						
	Total I	142	(67 518)																																																																																					
	Provisions pour risques et charges		Total II	154																																																																																				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	8 155																																																																																					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164																																																																																						
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	10 645																																																																																					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169	90 365	172 99 480																																																																																				
	Produits constatés d'avance	174																																																																																						
	Total III	176	118 280																																																																																					
Total général (I + II + III)		180	50 762																																																																																					
<table border="1"> <tbody> <tr> <td rowspan="3">RENVOIS</td> <td>(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an</td> <td>193</td> <td></td> <td>(4) Dont dettes à plus d'un an</td> <td>195</td> <td>4 218</td> </tr> <tr> <td>(2) Dont créances à plus d'un an</td> <td>197</td> <td></td> <td>(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*</td> <td>182</td> <td></td> </tr> <tr> <td>(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs</td> <td>199</td> <td></td> <td>Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*</td> <td>184</td> <td>40 000</td> </tr> </tbody> </table>												RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	4 218	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	40 000																																																										
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	4 218																																																																																		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182																																																																																			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	40 000																																																																																		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL LA BAGUETTE MAGIQUE		Néant ☐ *	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
				Exercice N clos le 31/12/2014	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210
	Production vendue	{ biens services*	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214
				217	218
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
	Production immobilisée*				224
	Subventions d'exploitation reçues				226
Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234
	Variation de stock (marchandises)*				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			244
	Rémunérations du personnel*				250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
	Dotations aux amortissements*				254
	Dotations aux provisions				256
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262
			260		
Total des charges d'exploitation (II)					264
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280	
	Produits exceptionnels		(IV)	290	
	Charges financières		(V)	294	
	Charges exceptionnelles		(VI)	300	
	Impôts sur les bénéfices*		(VII)	306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	
				314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	
				330	
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	
	Divers* dont ZFA (44. quinquies)	345	Investissements outre-mer	344	
			Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127	
			Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
			Créance due au report en arrière du déficit	346	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : * 75. 30.9. dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					370
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					372
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* :	380	
				1 323	
Montant de la T.V.A. collectée	374	8 000	Effectif moyen du personnel* :	376	
			dont apprentis :		
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :	378	264	Montant des prélèvements personnels de marchandises*	399	
			n° du centre de gestion agréé :	388	
			Effectif affecté à l'activité artisanale	861	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL LA BAGUETTE MAGIQUE										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	65 796	442		444	60 005	446	5 791												
	Installations générales agencements divers	450	14 924	452		454		456	14 924												
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
	Immobilisations financières	480	1 200	482		484		486	1 200												
TOTAL		490	81 921	492		494	60 005	496	21 915												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506													
	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	21 636	532	1 868	534	17 715	536	5 789												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	6 625	542	1 615	544		546	8 240												
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570	28 261	572	3 484	574	17 715	576	14 030												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10											
	ENS. POUR G03-CHBRE F																				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧													
1	60 005	17 715	42 289	40 000	(2 289)																
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578 60 005	580 17 715	582 42 289	584 40 000	586 (2 289)	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579	Régularisations	590	583	594	595											
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)										591											
TOTAL					596 (2 289)	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL LA BAGUETTE MAGIQUE

Néant ☐ *

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	607
	Autres provisions réglementées	610		612		614	616
Provisions pour risques et charges		620		622		624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	636
	Sur stocks et en cours	640		642		644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664	666
TOTAL		680		682		684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
2	
3	
4	
5	
6	
7	
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	

II DÉFICITS REPORTABLES		III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982 75 309	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits imputés	983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996
Déficits reportables	984 75 309	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA	
Déficits de l'exercice	860 9 208	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
Total des déficits restant à reporter	870 84 518	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800 ☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SARL LA BAGUETTE MAGIQUE															Néant ☒			
Exercice ouvert le : 01/01/2014 et clos le : 31/12/2014															Durée en nombre de mois : 12			
I Production de l'entreprise																		
Ventes de marchandises															108			
Production vendue – Biens															109			
Production vendue – Services															141			
Production stockée															111			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143			
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial															113			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															115			
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															119			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153			
TOTAL 1															144			
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																		
Achats de marchandises (droits de douane compris)															121			
Variation de stocks (marchandises)															122			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)															123			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)															145			
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances															125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															146			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															148			
Abandons de créances à caractère commercial															149			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															150			
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.															133			
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135			
TOTAL 2															152			
III Valeur ajoutée produite																		
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 - TOTAL 2		137	
IV Contributions sur la valeur ajoutée des entreprises																		
Valeur Ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)															117			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.																		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE															022			
Période de référence															024			
Date de cessation															186			
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.																		
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.																		

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1 (1)
1Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2014

N° SIRET

5 1 5 2 1 7 2 1 4 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL LA BAGUETTE MAGIQUE

ADRESSE (voie)

509 rue Henri DURRE

CODE POSTAL

59230

VILLE

ST AMAND LES EAUX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	833

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BROCHARD Prénom(s) FREDDY
 Nom marital % de détention 49.00 Nb de parts ou actions 833
 Naissance : Date 04031961 N° Département 59 Commune VALENCIENNES Pays
 Adresse : N° 509 Voie rue HENRI DURRE
 Code Postal 59230 Commune ST AMAND DES EAUX Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

01/01/2014

31/12/2014

X

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

SARL LA BAGUETTE MAGIQUE

SIRET

5 1 5 2 1 7 2 1 4 0 0 0 1 1

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

509 rue Henri DURRE

59230 ST AMAND LES EAUX

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées Restauration de type rapide

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	0	Bénéfice imposable à 15 %	0	Déficit	9 208
-------------------	-------------------------------	---	---------------------------	---	---------	-------

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %

PV à long terme
imposables à 19%Autres PV imposables à
19%PV à long terme
imposables à 0%PV exonérées
art. 238quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes

Zones franches urbaines

Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles art. 44 septies

Zones franches d'activités
art. 44 quaterdecies

Autres dispositifs

Zone de Restructuration de la défense,
art. 44 terdeciesSociétés d'investissements
immobiliers cotéesBénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)Plus-values exonérées
relevant du taux à 15 %

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

SAS H.E.A EXPERTISE COMPTABLE
288 rue de Lecelles
59732 ST AMAND LES EAUX CEDEX

Tel : 0327483270

Tel :

N° d'agrément du CGA

Date : 22/10/2015 Lieu : ST AMAND LES EAUX

Qualité et nom du signataire: GERANT

Monsieur DRUESNES LUDOVIC

Signature :

Tel :

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(e)		
				(f)		
				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		

[illegible][illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLVT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Au titre de l'année N

Désignation, adresse et n° siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé SARL LA BAGUETTE MAGIQUE 509 rue Henri DURRE 59230 ST AMAND LES EAUX 51521721400011		Néant	X
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	X

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt	Montant
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

Crédit d'impôt	Montant

--

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY

Désignation de l'entreprise SARL LA BAGUETTE MAGIQUE

509 rue Henri DURRE

59230 ST AMAND LES EAUX

[illegible]

LA BAGUETTE MAGIQUE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 17 000.00 Euros

Siège social : 509 rue Henri DURRE

59230 ST AMAND LES EAUX

515 217 214 RCS VALENCIENNES

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 30 JUIN 2015**

L'an deux mille quinze,

Le trente juin, à neuf heures ,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|--|-----------|
| - Monsieur FREDDY BROCHARD, propriétaire de | 833 parts |
| - Monsieur LUDOVIC DRUESNES, propriétaire de | 867 parts |

soit un total de	1 700 parts
sur les mille sept cents (1 700) parts composant le capital social.	

Monsieur LUDOVIC DRUESNES préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- Quitus à la gérance,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Ratification de la rémunération brute allouée à la gérance,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2014, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2014, s'élevant à 9 208.3 E, de la manière suivante :

- de prendre en compte le montant s'élevant à -75 309.78 E
correspondant au compte "Report à Nouveau", débiteur d'un pareil montant,
- et de reporter purement et simplement le solde, s'élevant à -84 518.08 E
- au compte "Report à Nouveau"

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale décide de ratifier la prise en charge de la régularisation de cotisations sociales versée au cours de l'exercice

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

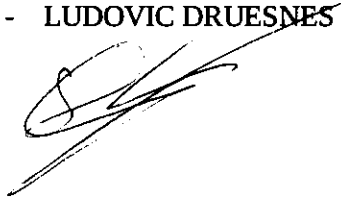
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance

Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le gérant :

- LUDOVIC DRUESNES



LA BAGUETTE MAGIQUE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 17 000.00 Euros

Siège social : 509 rue Henri DURRE

59230 ST AMAND LES EAUX

515 217 214 RCS VALENCIENNES

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2015

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2014, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois	Ecart %
BILAN ACTIF			
Total des immobilisations corporelles	6 685.14	52 459.08	-87.26
Total des immobilisations financières	1 200.00	1 200.00	0.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 885.14	53 659.08	-85.31
ACTIF CIRCULANT			
Autres créances	41 723.57	3 223.57	NS
Créances	41 723.57	3 223.57	NS
Disponibilités	1 153.75	298.46	286.57
Total des disponibilités hors charges constatées d'avance	1 153.75	298.46	286.57
TOTAL ACTIF CIRCULANT	42 877.32	3 522.03	NS
TOTAL ACTIF	50 762.46	57 181.11	-11.23

BILAN PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	17 000.00	17 000.00	0.00
Report à nouveau	-75 309.78	-60 772.93	-23.92
RESULTAT DE L'EXERCICE	-9 208.30	-14 536.85	36.66
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	-67 518.08	-58 309.78	-15.79
AUTRES FONDS PROPRES			
Emprunts et dettes financières diverses	8 155.08	12 089.15	-32.54
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 645.07	10 645.07	0.00
Autres dettes	99 480.39	92 756.67	7.25
TOTAL DETTES	118 280.54	115 490.89	2.42
TOTAL PASSIF	50 762.46	57 181.11	-11.23

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois	Ecart %
Coût des achats et charges externes	777.64	480.11	61.97
VALEUR AJOUTEE	-777.64	-480.11	-61.97
Charges de personnel	1 323.00	1 299.00	1.85
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-2 100.64	-1 779.11	-18.07
Dotations aux amortissements et provisions	3 484.40	11 370.66	-69.36
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 585.04	-13 149.77	57.53
Résultat financier	-1 333.72	-1 387.08	3.85
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-6 918.76	-14 536.85	52.41
Résultat exceptionnel	-2 289.54	.00	100.00
RESULTAT NET COMPTABLE	-9 208.30	-14 536.85	36.66

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 0.00 E contre 0.00 E pour l'exercice précédent, soit une progression de 100.00 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 5 585.04 E, après dotation aux provisions et amortissements pour 3 484.40 E.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 1 299.00 E à 1 323.00 E, soit une progression de 1.85 %.

Le résultat d'exploitation ressort à -5 585.04 E contre -13 149.77 E pour l'exercice précédent, marquant une progression de 57.53 %.

Le résultat financier, d'un montant de -1 333.72 E, contre -1 387.08 E pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de -6 918.76 E, contre -14 536.85 E au 31 décembre 2013.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -2 289.54 E, contre 0.00 E pour l'exercice précédent.

En conséquence du résultat fiscal, il n'a pas été provisionné d'impôt sur les bénéfices pour cet exercice.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de -9 208.30 E, représentant 0 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en progression de 36.66 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par une perte de -14 536.85 E, soit 0 % du chiffre d'affaires.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Malgré les difficultés rencontrées au cours du dernier exercice, nous gardons cependant bon espoir face à l'avenir et avons d'ores et déjà pris des mesures tant au plan commercial qu'au niveau de la gestion, en vue d'améliorer la rentabilité de notre activité.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un déficit de 9 208.3 E, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- | | |
|---|--------------|
| - de prendre en compte le montant s'élevant à | -75 309.78 E |
| correspondant au compte "Report à Nouveau", débiteur d'un pareil montant, | |
| - et de reporter purement et simplement le solde, s'élevant à | -84 518.08 E |
| - au compte "Report à Nouveau" | |

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Ratification de la rémunération brute allouée de la gérance

Nous vous proposons de redéfinir la rémunération brute allouée au cours de l'exercice écoulé.
Une décision en ce sens sera proposée.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La gérance

